

Rue de la Loi pour l'Emploi

Bruxelles, 21 janvier, 15h30

Frigorifiés par un vent traître, mais réchauffés par la musique de l'accordéon et l'enthousiasme des participants, avec l'encadrement bienveillant des forces de l'ordre, nous avons rebaptisé la rue de la Loi au coin de la zone neutre avec tout le décorum nécessaire, champagne et ruban inaugural. Quand je dis « nous », c'est vraiment le terme qui convient.

Sur une idée conçue fin novembre par Antonino Lombardo, différents membres du collectif ont pris des contacts : la conjonction du mouvement français des chômeurs et de la mobilisation du front commun Non-Marchand en Belgique a fait le reste. Il faut dire que les contacts qui existent depuis un an entre militants associatifs, personnes sans emplois et syndicalistes à travers notre collectif et le réseau des Marches Européennes commencent à porter ses fruits.

La manifestation n'était pas une manifestation de masse (et pour cause : tout s'est mis en place en 10 jours !). Mais elle était vraiment représentative par sa diversité : à l'appel du collectif, les organisations signataires s'y sont associées en quelques jours, rejointes par les organisations syndicales du front commun Non-Marchand, la FEF, certains acteurs des comités blancs. Des chômeurs du mouvement français, amis de longue date rencontrés lors des Marches Européennes, nous ont rejoints aussi. L'unité s'est faite autour d'une plateforme de revendications (voir ci-dessous).

Une délégation de 6 personnes a été reçue au cabinet du Premier ministre, au 16 rue de la Loi (voir plus loin le compte-rendu de l'entrevue, dans le communiqué de presse diffusé après la rencontre).

Les médias n'ont pas boudé notre initiative. Vous nous avez peut-être aperçus le soir du 21 au JT de la RTBF et de RTL; nous vous reproduisons ci-dessous des extraits des articles publiés dans Le Soir, la Libre Belgique, La Meuse-La Lanterne. Le Standaard avait aussi annoncé l'événement dans son édition du 21 janvier.

Le rassemblement a également été l'occasion de récolter plus de 3000 FB, qui ont été remis au collectif de chômeurs d'AC! du 20^e arrondissement (Paris). Une manière concrète de montrer notre solidarité.

Sans exagérer, je pense qu'on peut en conclure que le problème de l'emploi touche à présent de si près l'ensemble de la population qu'une large mobilisation des citoyens pour réclamer d'autres politiques pour créer de l'emploi serait possible. A suivre...

Ghislaine De
Smet

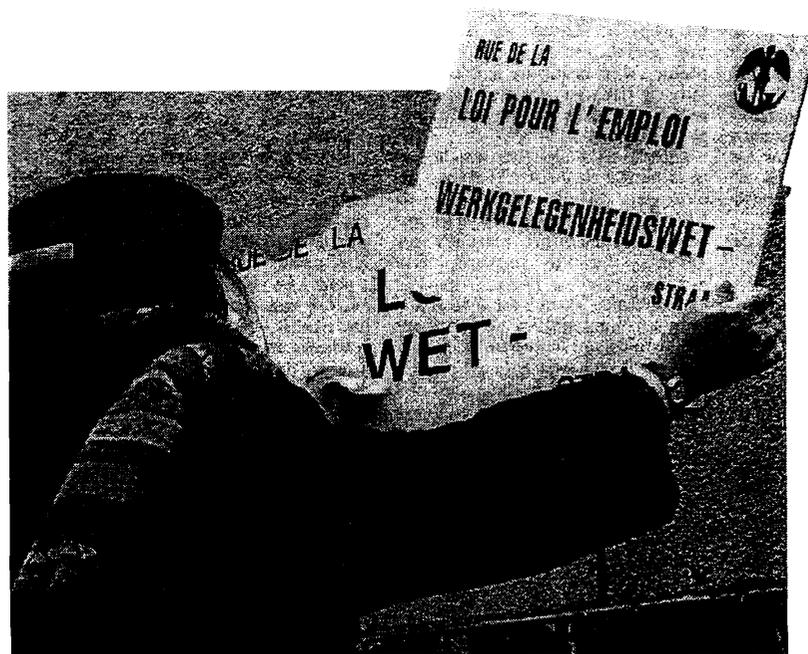


photo parue dans le Vif l'Express du 30 janvier 1998

Mini-manif, vaste union, énorme colère rue de la Loi Chômeurs et gens du non-marchand réclament une loi pour l'emploi

Une centaine de personnes ont mené, mercredi après-midi à Bruxelles, une manifestation symbolique. Ils ont rebaptisé la rue de la Loi en « rue de la Loi de l'Emploi ». La pancarte nouvelle ne tenait pas, mais a quand même été arrosée de cidre et de mousseux.

Deux bandes de circulation seulement avaient été bloquées. Le petit groupe était transi et un peu perdu dans le béton. L'initiative du collectif « Solidarité contre l'exclusion » est cependant notable car elle a fait le lien entre les chômeurs et les gens du non-marchand. Elle a rasé les syndicats officiels (FGTB de Bruxelles, Jeunes FGTB, SEL, CNE, CCSP...), des

mouvements établis (Équipes populaires, FEF, MCP...), de nouvelles initiatives (certains comités blancs, le collectif des marches européennes, WIT...) et des chômeurs belges et français (venus d'Arras et de Paris).

Ils ont porté un message au cabinet du Premier ministre. *Nous en avons tous assez*, dit le texte qui réclame des emplois de service aux personnes, une réduction du temps de travail, une fiscalité juste et un traitement décent des chômeurs.

L'emploi, ça se décrète, a expliqué Yves Hellendorf (CNE). *Il y a 70.000 emplois à créer dans le non-marchand*. Claire André, du collectif contre l'exclusion, a expliqué pourquoi la manifestation

arborait trois couleurs: Rouge comme la colère, vert comme l'espoir, blanc comme le symbole de l'union. *Nous serons reçus courtoisement chez le Premier ministre, a-t-elle conclu, mais les mots ne suffisent pas. La pression de l'opinion publique est nécessaire.*

Jean-Marie Honoret, responsable du mouvement des chômeurs du Nord-Pas-de-Calais, voit venir cette pression. *Notre mouvement sort de France. Les choses commencent à bouger en Espagne, en Italie et ici en Belgique, avec — c'est important — les syndicats et une partie du mouvement blanc. Le sentiment d'urgence grandit.*

Th. E.

En légende de la photo, Le Soir commente : Une loi pour l'emploi : c'est ce qu'ont réclamé mercredi une vingtaine d'associations. L'ambiance était bon enfant et un peu timide, mais les propos étaient graves. L'intolérance au chômage grandit.

La marche en avant du non-marchand

La LIBRE BELGIQUE

Dans La Libre Belgique (22.1.98), on trouve un compte-rendu de l'action dans le cadre d'un article sur le mouvement non-marchand :

(...) L'après-midi, le Collectif solidarité contre l'exclusion a pour sa part décidé de rebaptiser symboliquement la rue de la Loi « rue de la Loi pour l'Emploi » avant d'aller porter un cahier de revendications au premier ministre.

L'action du collectif Solidarité contre l'exclusion était soutenue par le front commun syndical. Ce dernier dénonce les futures propositions du Conseil supé-

rieur de l'emploi qui, affirme-t-il, « correspondent de fait aux propositions du CVP et de la FEB ». les revendications posées à cette occasion n'étaient autres qu'une réduction du temps de travail à 13h, une fiscalité plus juste, des modifications de la législation du chômage et le prélèvement d'une « cotisation solidarité emploi ».(...)

Actions

LA MEUSE



Dans La Meuse-La Lanterne (22.1.98), on voit Antonino Lombardo couper le ruban inaugural, en rappelant qu'il est l'auteur de plusieurs plans originaux pour relancer l'emploi en Belgique.

La rue de la Loi rebaptisée « pour l'Emploi »

HIER après-midi, une centaine de personnes se sont réunies au coin de la célèbre rue de la Loi à Bruxelles pour la rebaptiser « *rue de la Loi pour l'Emploi* ». Une initiative originale due au collectif *Solidarité contre l'exclusion*.

Par cette action symbolique, ces chômeurs, issus de tous horizons, voulaient rappeler qu'ils en avaient assez des anciennes formules de lutte contre le chômage que le gouvernement s'apprête encore à prendre (temps partiels, réductions de charges patronales). « Elles ne sont que le reflet des volontés CVP et FEB. »

Une loi pour l'emploi pour eux, c'est:

- une loi-cadre réduisant la durée hebdomadaire du travail à 32 heures ;
- le prélèvement d'une contribution solidarité emploi ;
- une fiscalité plus juste, qui mette à contribution tous les types de revenus.

Une délégation est ensuite partie expliquer leurs revendications au 16 rue de la Loi, là où se déroule le conseil des ministres. Aujourd'hui, ils participeront également à la marche du secteur non-marchand.

RUE DE LA

LOI POUR L'EMPLOI WERKGELEGENHEIDSWET-

STRAAT

L'accès à l'emploi constitue la priorité en matière de lutte contre l'exclusion. Nous voulons partager le travail par des mesures de réduction du temps de travail sans perte de salaire, et créer de nouveaux emplois dans les communes et dans les services publics et privés du secteur non marchand.

Le conseil supérieur de l'emploi va bientôt présenter ses propositions d'augmenter les temps partiels et d'accorder de nouvelles réductions de charges patronales aux entreprises, soit des mesures qui jusqu'ici ne sont pas parvenues à empêcher la croissance du chômage.

Nous en avons TOUS assez...

TOUS, travailleurs des services non marchands (infirmier(e)s, puéricultrices, éducateurs, enseignants...), travailleurs de l'associatif, personnes sans emploi, étudiants, citoyens... nous avons d'autres propositions, et nous exigeons d'autres mesures politiques :

Une Loi pour l'emploi

- 1 — Pour créer des dizaines de milliers d'emplois de qualité dans les services non marchands (social, culturel, santé et aide aux personnes) ;
- 2 — Par une loi cadre réduisant la durée hebdomadaire du travail à 35 heures, étape vers les 32h ; ou par une loi facilitant la conclusion de conventions collectives en ce sens ;
- 3 — Par une fiscalité plus juste, mettant à contribution tous les types de revenus (et donc pas uniquement les revenus du travail), de façon progressive ;
- 4 — Dans l'attente de pouvoir disposer d'emplois pour tous, il s'agit de répondre aux situations d'urgence en considérant les chômeurs comme de vrais citoyens : avec un revenu décent, le respect de leur vie privée... et la fin des exclusions.

Des propositions chiffrées et réalisables existent !

Nous voulons l'accès pour tous aux services de base, à un enseignement et à des soins de qualité. Nous voulons vivre dans une société qui se donne les moyens d'avoir une justice digne de ce nom et de respecter l'environnement. La réduction de la dette publique donne une nouvelle marge de manœuvre. Qu'elle serve à redonner à notre société un visage humain !

Organisations participantes

CASI-UO, CNE, Collectif «Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous», Collectif belge des «Marchés européennes contre le chômage la précarité et l'exclusion », certains acteurs du réseau des Comités Blancs, Equipes Populaires, FEF, FLORA, Interrégionale Bruxelloise FGTB, Jeunes FGTB /IW, Jeunesse et Ecologie a.s.b.l., LBC, Mouvement Chrétien pour la Paix, A.S.B.L. Plan Lombardo pour l'emploi, SEL, SETCa, Solidarités Nouvelles, WIT voor directe democratie.

Contact: 02 - 646.46.33

ainsi jusqu'à 200.000 emplois nouveaux. Il estime que la solution au problème de l'exclusion ne peut se trouver qu'au travers d'une action de solidarité et de partage.

Claire André leur a présenté le Collectif et explicité le sens de la démarche qui animait les personnes présentes lors de cette action. Celle-ci est avant tout citoyenne et responsable.

« Nous, travailleurs avec ou sans emploi nous nous solidarisons, nous avons des idées et nous réfléchissons ensemble à comment sortir du marasme actuel, du défaitisme ambiant et de la situation de crise que nous vivons depuis trop longtemps (25 ans). »

Si nos hommes politiques veulent lutter contre l'extrême-droite, ils doivent avant tout permettre à tous de vivre décemment et entendre les mouvements citoyens pacifistes et respectueux de la démocratie.

Le chef de cabinet du Premier Ministre nous a dit être étonné par le mouvement des chômeurs français. Il en a surtout retenu que ceux-ci ne revendiquent qu'un revenu décent et ne demandent pas d'emploi. Nous leur avons expliqué qu'il commettait une erreur d'interprétation. En effet, dans les revendications des chômeurs français, la réduction du temps de travail et la création d'emploi se trouvent en bonne place.

Pour le chef de cabinet, les intérêts des travailleurs avec et sans emploi sont difficilement conciliables. Il pense que le partage du travail ne peut se faire sans prélèvement dans la poche des travailleurs; toucher aux capitaux privés serait préjudiciable à terme pour la qualité de vie de tous.

La question qui préoccupe nos dirigeants reste encore et toujours le financement de la répartition du temps de travail. Il nous a ensuite vanté les mérites du gouvernement et les efforts nombreux (tout en reconnaissant que ceux-ci devraient être doublés) que celui-ci réalise pour défendre notre modèle social en opposition au modèle américain. Pour lui, les hommes politiques n'ont pas abandonné leurs pouvoirs au monde financier. D'ailleurs, l'Euro et la création de l'Europe sont là pour le prouver. Les revendications que nous lui avons présentées lui semblent simplistes et préjudiciables à terme pour le plus grand nombre. Nous ne serions pas conscients de la complexité des réalités économiques existantes.

Nous lui avons répondu que nous étions au contraire bien conscients de cette complexité. Focaliser sur deux modèles sociaux nous paraît être un raccourci fort pessimiste qui nie les compétences, les idées porteuses d'avenir provenant des citoyens et l'histoire (d'autres modèles sociaux ont existé avec bonheur). Nous leur avons rappelé que les citoyens sont eux aussi créateurs de richesses et pas seulement les entreprises. Nous pensons que les intérêts des travailleurs avec ou sans emploi sont convergents.

A plusieurs reprises, le chef de cabinet s'est dit mal compris. Ainsi, par exemple, quand il a parlé des « chômeurs qui ne font rien », nous avons réagi avec indignation. Pour lui, nous le comprenions mal... Les mots n'auraient-ils plus le même sens auprès des citoyens et auprès de leurs dirigeants ?

C'est pourquoi cette rencontre nous montre qu'il est grand temps de renouer le dialogue. Nous avons convenu de revenir les voir avec des propositions concrètes et communes dans un proche avenir. Le forum que le Collectif Solidarité contre l'exclusion organise le 7 mars sera l'occasion d'approfondir nos revendications.

Pour la délégation,
Claire André,
Permanente du Collectif Solidarité contre l'exclusion.

Communiqué de presse

Ce mercredi 21 janvier 1998, nous avons rebaptisé la rue de la Loi « *rue de la Loi pour l'Emploi* ». Etaient présents à cette action : des citoyens. Ils étaient là à titre individuel ou en tant que membres d'une association, d'un syndicat,... Les organisations suivantes étaient représentées: le Collectif Solidarité contre l'exclusion, la CNE., le LBC., le SETCa., la CSC sans emploi, la FEF, le SEL, le CJC, l'A.S.B.L. Plan Lombardo, Flora, les Equipes populaires, certains acteurs des Comités blancs, le CASI-UO, l'Interrégionale Bruxelloise FGTB, les Jeunes FGTB/IW, Jeunesse et Ecologie, le Mouvement Chrétien pour la Paix, le Collectif belge des Marches Européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion, WIT voor directe democratie.

Une délégation composée de représentants syndicaux du secteur non-marchand : Yves Dupuis pour le SETCa, Patricia Piette pour la CNE et d'autres acteurs sociaux tels Annaïg Tounquet de la FEF, Paul Blanjean de la CSC-TSE, Claire André, permanente du Collectif Solidarité contre l'exclusion, emploi et revenus pour tous ainsi qu'Antonino Lombardo, s'est rendue chez le Premier Ministre. Ils ont été reçus par Mrs de Callotay et Hep.

Tour à tour, nous nous sommes exprimés.

Patricia Piette et Yves Dupuis (représentants syndicaux du Secteur non marchand) ont présenté leurs revendications et marqué leur désapprobation face aux choix gouvernementaux qui ne consistent trop souvent qu'à offrir des cadeaux aux entreprises sans contreparties sur le plan social. Un simple exemple pour démontrer cette affirmation : la disparition de nombreux emplois qualifiés dans les crèches alors que d'un autre côté le gouvernement incite à l'embauche par les entreprises de travailleurs ALE sous qualifiés pour assurer la garde des enfants de leurs employés.

Paul Blanjean et Claire André les ont interpellé par rapport à la situation des sans emploi. Ils leur ont rappelé certaines réalités qui semblent être oubliées dans l'application de leurs politiques :

- l'état de misère sociale qui gangrène notre société, ne pas avoir un revenu décent pour vivre ne peut qu'entraîner une dégradation de la santé (non accès aux soins), une perte de liens sociaux (isolement social, non accès à la culture, à l'information etc... Trop de sans emploi ne survivent plus à l'heure actuelle que grâce à la solidarité familiale.
- les chômeurs sont des citoyens comme les autres. Ils doivent être respectés en tant que tels (les situations d'abus du chef des contrôleurs de l'ONEM (viol de la vie privée) leur ont été évoquées). Etre citoyen cela veut dire: avoir le droit d'initiative, d'association, de participation à la vie sociale. Or, cela n'est plus permis à l'heure actuelle aux chômeurs ou aux minimexés en Belgique.
- les sanctions telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui contre les chômeurs sont inacceptables et injustifiées: les chômeurs ne sont pas responsables de la dégradation actuelle du marché du travail.

Annaïg Tounquet (FEF) leur a rappelé que les parents chômeurs ne peuvent qu'avoir des enfants chômeurs consécutivement à la diminution de leurs revenus, vu que les études coûtent de plus en plus cher.

Antonino Lombardo leur a présenté en quelques mots son plan. Pour financer la création d'emplois socialement utiles, Antonino Lombardo propose le prélèvement d'une « cotisation solidarité emploi », sur tous les types de revenus. Ce prélèvement serait progressif (de 1/250e à 4/250e) et ne toucherait pas les petits revenus. Cette cotisation serait affectée à un fonds emploi, destiné à financer des emplois à barème normal, et à durée indéterminée. Le mécanisme et le coût réel des emplois ainsi créés sont repris en détails chiffrés dans son plan. Il y aurait moyen de créer